SAINT-ÉTIENNE
School of Management

LE LIVRET DES ÉTUDES

2026-2027

MASTER MANAGEMENT & COMMERCE

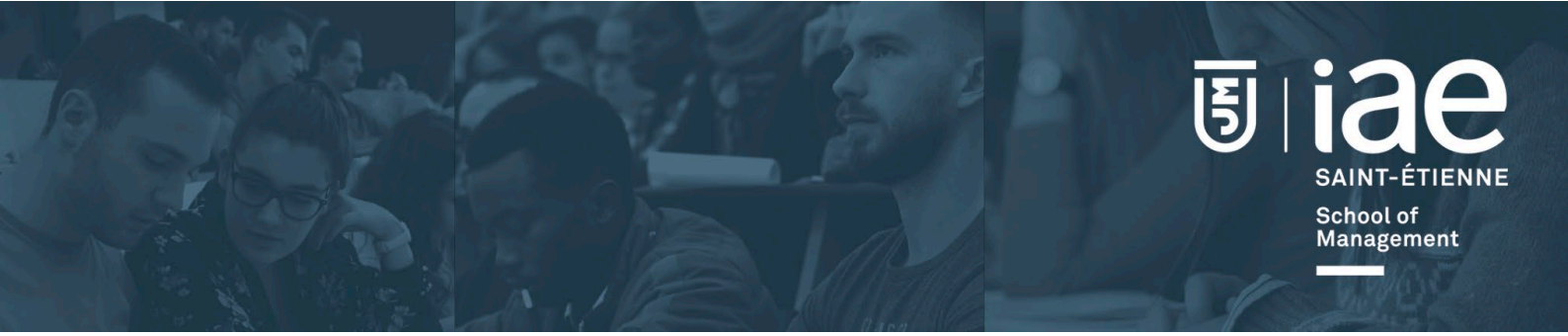

TABLE DES MATIERES

1 DISPOSITIF SPECIFIQUE AU MASTER MANAGEMENT & COMMERCE (M&C) 3

1.1 Présentation du master M&C **3**

1.2 Vos interlocuteurs pour le master **3**

1.3 Objectifs **3**

1.4 Chiffres clés **4**

1.5 Débouchés **5**

1.6 Maquette pédagogique ..... Erreur ! Signet non défini.

1.7 Calendrier ..... Erreur ! Signet non défini.

1.8 Alternance **12**

2 EVALUATION EN MASTER M&C 12

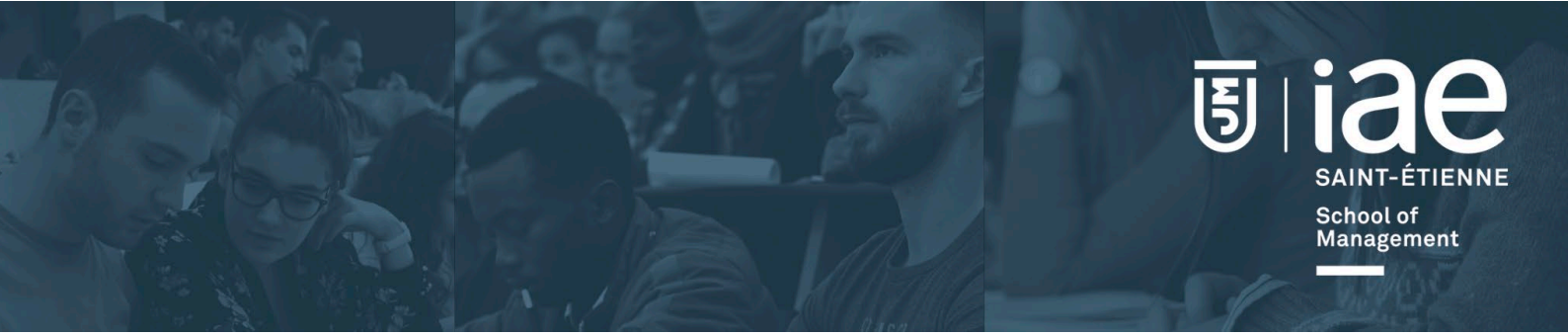

1 DISPOSITIF SPECIFIQUE AU MASTER MANAGEMENT & COMMERCE (M&C)

1.1 PRESENTATION DU MASTER M&C

Le Master forme des cadres à dominante commerciale, capables d'exercer des responsabilités de manager dans différents métiers liés au commerce et au marketing multicanal.

Le Master se réalise en alternance. L'alternant est en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation et doit effectuer 29 semaines de présence effective en entreprise.

1.2 VOS INTERLOCUTEURS POUR LE MASTER

Julie BOYER DUMONT : Responsable pédagogique

Julie.boyer@univ-st-etienne.fr

1.3 OBJECTIFS

L'objectif est de former des managers dans les différents métiers liés au commerce et au marketing multicanal. Dans cette perspective, la formation vise les compétences clés suivantes :

- Savoir manager une équipe de commerciaux

- Gérer une équipe, recruter et faire évoluer des collaborateurs

- Comprendre, analyser et proposer différents Business Models
- Savoir négocier, acheter et vendre
- Comprendre la psychologie client et savoir agir sur différents leviers de persuasion
- Comprendre et analyser les évolutions du secteur du commerce et de la distribution multicanal (canaux interdépendants tels que magasins, Internet, mobile, Drive...)

- Gérer une distribution multicanale (canaux interdépendants tels que magasins, Internet, mobile, Drive, Hard Discount…)
- Implanter, gérer et animer un point de vente ou un réseau de distribution
- Vendre, acheter, négocier avec les fournisseurs
- Mettre en place des solutions logistiques et technologiques adaptées
- Établir et suivre des indicateurs de gestion pour piloter une activité
- Manager des opérations de commerce

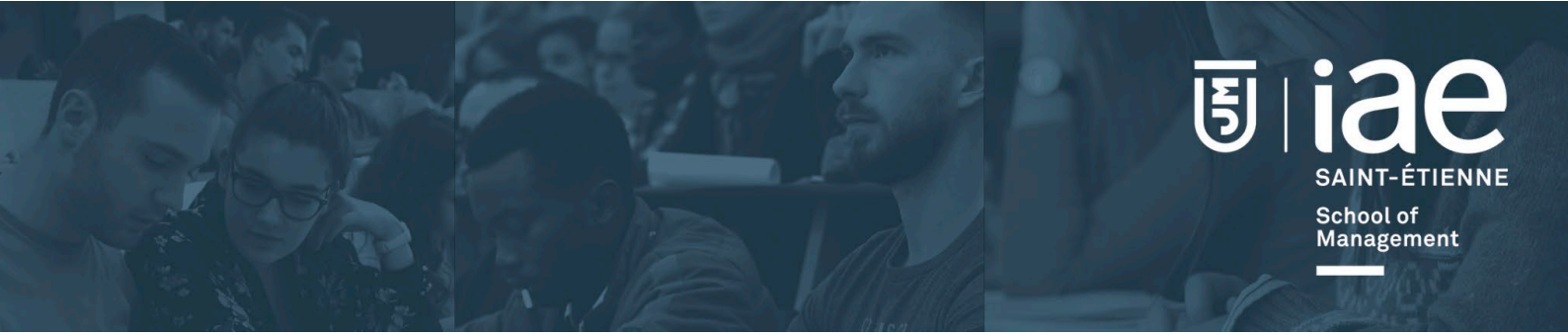

- S'approprier les outils et concepts liés aux différentes spécialités de gestion (marketing, gestion RH, logistique, stratégie, contrôle de gestion...)
- Intégrer les outils numériques dans la pratique managériale (IA générative notamment)
- Intégrer les enjeux de développement durable dans le management et le commerce (management durable, RSE, commerce alternatif, innovations durables)
- Développer des soft skills (motivation, écoute, bienveillance, empathie, organisation, agilité, professionnalisme, ...)
- Adopter une démarche réflexive

Les alternants du Master M&C travaillent dans des entreprises de toutes tailles (Grandes entreprises, PME et TPE).
Ils effectuent des missions diverses (développement commercial principalement mais aussi marketing, communication, achat, logistique, stratégie).
Tous les secteurs d'activités sont possibles (distribution alimentaire, non alimentaire, commerce alternatif, vente en ligne, industrie, assurance, immobilier, ...). Les missions réalisées en entreprise doivent conduire l'alternant à développer des compétences pour devenir cadre avec une dominante commerciale.

L'alternance sur les 2 années permet d'apporter une coloration métier.

Des séances d'Analyse de la Pratique Managériale en groupe restreint (entre 5 et 8 apprenants de différents Masters en Management) permettent de développer les compétences managériales et réflexives via la co-analyse de situations de management réelles vécues.

1.4 CHIFFRES CLES

91% des étudiants ont un contrat de travail 6 mois après l'obtention du diplôme (1 ou 2 poursuites d'étude par an).

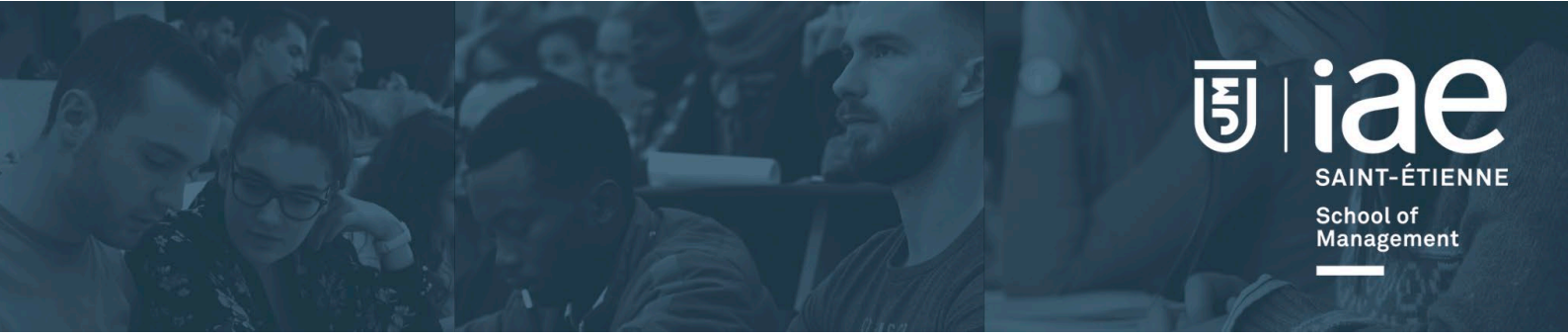

1.5 DEBOUCHES

Le master forme des managers à dominante commerciale qui occupent des postes à responsabilités.
Les débouchés sont nombreux et variés et font parties des métiers les plus porteurs en 2026 :

- Direction commerciale
- Direction de point de vente, responsable d'exploitation
- Business developer
- Responsable réseau
- Responsable des ventes, chef de secteur
- Acheteur
- Responsable logistique, Supply chain manager
- Customer relation manager / Customer experience manager
- Chef de produit
- Category Manager
- Ingénieur commercial, chargé d'affaires, technico-commercial
- Responsable marketing, ...

Dans de nombreux types d'organisations d'accueil : entreprises de commerce indépendantes, entreprises de distribution on line, grande distribution, entreprises de commerce et de distribution en réseau (franchise, distribution spécialisée, etc…), industrie.

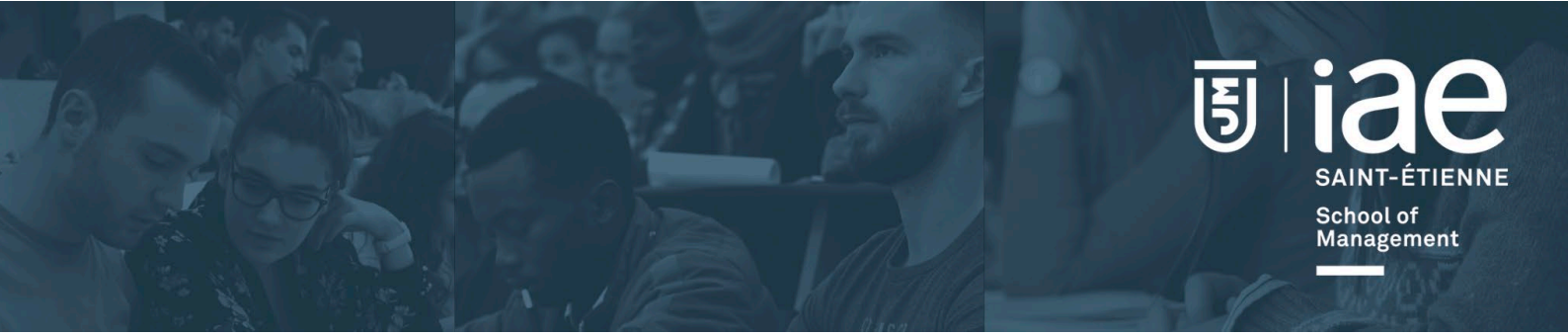
iae
SAINT-ÉTIENNE
School of
Management

1.6 MAQUETTES PEDAGOGIQUES

MASTER 1 MANAGEMENT & COMMERCE 2026-2027

Unités d'Enseignement (UE) - SEMESTRE 7			Eléments constitutifs d'UE (ECUE)	Nombre d'heures		
Intitulés de l'UE	Crédits	Coefficients	Intitulés de ECUE	Heures de cours	Travaux de groupe	Total
UE1 Communication dans un environnement multicuturel	5	5	LV 1 Anglais	20	3,5	23,5
			Communication et Leadership	17,5	3,5	21
UE2 Marketing et Vente	5	5	Comportement et psychologie du consommateur	17,5	3,5	21
			Techniques de Vente	21	7	28
			Trade marketing & Merchandising	24,5	3,5	28
UE3 Management des acteurs du Commerce	5	5	Management d'equipe	21	10,5	31,5
			Gestion des compétences	14	3,5	17,5
			Gestion de projets	14	3,5	17,5
UE4 Management des process opérationnels	5	5	Achat	21	3,5	24,5
			Logistique de distribution	17,5	3,5	21
UE5 Management stratégique et financier des entreprises du secteur du commerce	5	5	Stratégie commerciale et stratégie de distribution	17,5	3,5	21
			Contrôle de gestion	17,5	3,5	21
UE6 Commerce omnicanal	5	5	Système d'information multicanal	14	3,5	17,5
			E-marketing	17,5	3,5	21
			Plan de communication	14	3,5	17,5
TOTAL SEMESTRE 7	**30**	**30**		**268,5**	**63**	**331,5**
Unités d'Enseignement (UE) - SEMESTRE 8			**Eléments constitutifs d'UE (ECUE)**	**Nombre d'heures**		
Intitulés de l'UE	**Crédits**	**Coefficients**	**Intitulés de ECUE**	**Heures de cours**	**Travaux de groupe**	**Total**
UE7 Pratiques professionnelles et reflexivité	9	9	Expérience en entreprise			0
	9	9	Rapport professionnel	3,5		3,5
	9	9	Mémoire de spécialité	3,5		3,5
	2	3	Groupe de projet et engagement sociétal OU	7	28	35
			Module de Recherche en Management (en option)	24		
	1	0	Analyse de la pratique managériale (APM)	21		21
			Rencontres du management	14		14
			insertion professionnelle	7		7
TOTAL SEMESTRE 8	**30**	**30**		**56**	**28**	**84**
TOTAL ANNUEL	**60**	**60**		**324,5**	**91**	**415,5**

Heures de cours : 415,5 h
Autres activités pédagogiques (Rentrée, séminaire cohésion): 18 h
Total Crédits ECTS : 60
Total heures de formation du MASTER 1 : 433,5 h

MASTER 2 MANAGEMENT & COMMERCE 2026-2027

Unités d'Enseignement (UE) - SEMESTRE 9			Eléments constitutifs d'UE (ECUE)	Nombre d'heures		
Intitulés de l'UE	Crédits	Coefficients	Intitulés de ECUE	Heures de cours	Travaux de groupe	Total
UE8 Communication dans un environnement multiculturel	4	4	LV1 Anglais	20	3,5	23,5
			Communication et leadership	17,5	3,5	21
UE9 Marketing et Vente	6	6	Management de la relation client	14	3,5	17,5
			Category Management	14	3,5	17,5
			Négociation	14	3,5	17,5
			E-commerce et experience client	14	3,5	17,5
UE10 Management des acteurs du commerce	5	5	Audit Social	14	3,5	17,5
			Management d'équipe	14	3,5	17,5
			Management Bienveillant et Qualite de vie au travail	10,5	3,5	14
UE 11 Pilotage des entreprises du secteur du commerce	5	5	Supply Chain Management	17,5	3,5	21
			Evaluation d'entreprise	17,5	3,5	21
			Business Intelligence	14	3,5	17,5
UE 12 Conception de projets	5	5	IA et fonctions commerciales	14	3,5	17,5
			Commerce alternatif	14	3,5	17,5
UE 13 Innovation et développement	5	5	Entrepreneuriat	17,5	3,5	21
			Marketing de l'innovation	24,5	3,5	28
			Business Model	17,5	3,5	21
TOTAL SEMESTRE 9	**30**	**30**		**268,5**	**59,5**	**328**
Unités d'Enseignement (UE) - SEMESTRE 10			**Eléments constitutifs d'UE (ECUE)**	**Nombre d'heures**		
Intitulés de l'UE	**Crédits**	**Coefficients**	**Intitulés de ECUE**	**Heures de cours**	**Travaux de groupe**	**Total**
UE 14 Pratiques professionnelles et reflexivité	9	9	Expérience en entreprise			
	9	9	Rapport professionnel	3,5		3,5
	9	9	Article de recherche	3,5		3,5
	2	3	Groupe de projet et engagement sociétal	7	28	35
			Recherche en Management (OU)	*24*		
	1	0	Analyse de la pratique managériale (APM)	21		21
			Recherche en Sciences de Gestion	10,5		10,5
			Rencontres du management	14		14
			insertion professionnelle	7		7
TOTAL SEMESTRE 10	**30**	**30**		**66,5**	**28**	**94,5**
TOTAL ANNUEL	**60**	**60**		**335**	**87,5**	**422,5**

Heures de cours : 422,5 h
Autres activités pédagogiques (Rentrée, séminaire cohésion): 18 h
Total Crédits ECTS : 60
Total heures de formation du MASTER 2 : 440,5 h

1.7 CALENDRIER

L'alternant effectue 34 semaines en entreprise (tous les mercredis sont en entreprise) et a droit à 5 semaines de congés payés. L'entreprise et l'alternant sont libres de les placer d'un commun accord à n'importe quel moment de l'année sur une période entreprise.

A la demande de plusieurs entreprises, le rythme en 2026-2027 évolue vers une alternance 1 semaine entreprise / 1 semaine IAE avec les mercredis en entreprise, avec des périodes de plusieurs semaines en entreprise en période de soldes.

Calendrier 2026-2027 MASTER 1 Management & Commerce

Composante	IAE de Saint Etienne
Diplôme	Master
Mention	Management
Parcours (le cas échéant)	Management et commerce
Régime d'inscription	Alternance
Année d'études	1ère année

	Cours en présentiel à l'université
	en Entreprise : contrat appr / pro
	Week-end
FÉRIÉ	Jours fériés réglementaires

19 semaines à l'IAE

34 semaines en entreprise + 2 à 4 jours selon la programmation des cours *

Rythme moyen 1 semaine IAE avec mercredi en entreprise / 1 semaine entreprise

Avec une période de 3 semaines en dec/janv et 2 semaines en février en lien avec les périodes de soldes

Pas plus de 2 jours consécutifs d'absence en entreprise, rythme adapté aux fonctions commerciales

* Lorsqu'aucun cours n'est programmé, l'étudiant doit se rendre obligatoirement en entreprise

Août			Septembre			Octobre			Novembre			Décembre			Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin			Juillet			Août			Septembre		
1	S		1	M		1	J		1	D	FÉRIÉ	1	M		1	V	FÉRIÉ	1	L		1	L		1	J		1	S	FÉRIÉ	1	M		1	J		1	D		1	M	
2	D		2	M		2	V		2	L		2	M		2	S		2	M		2	M		2	V		2	D		2	M		2	V	JURY SEMESTRE 7 sessions 1 et 2	2	L		2	J	
3	L		3	J		3	S		3	M		3	J		3	D		3	M		3	M		3	S		4	M		3	J		3	S		3	M		3	V	
4	M		4	V		4	D		4	M		4	V		4	L		4	J		4	J		4	D		4	M		4	V		4	D		4	M		4	S	
5	M		5	S		5	L		5	J		5	S		5	M		5	V		5	V		5	L		5	M		5	S		5	L		5	J		5	D	
6	J		6	D		6	M		6	V		6	D		6	M		6	S		6	S		6	M		6	J	FÉRIÉ	6	D		6	M		6	V		6	L	
7	V		7	L		7	M		7	S		7	L		7	J		7	D		7	D		7	M		7	V		7	L		7	M		7	S		7	M	
8	S		8	M		8	J		8	D		8	M		8	V		8	L		8	L		8	J		8	S	FÉRIÉ	8	M		8	J		8	D		8	M	
9	D		9	M		9	V		9	L		9	M		9	S		9	M		9	M		9	V		9	D		9	M		9	V		9	L		9	J	
10	L		10	J	RENTREE	10	S		10	M		10	J		10	D		10	M		10	M		10	S		10	L		10	J		10	S		10	M		10	V	JURY SEMESTRE 8 sessions 1 et 2
11	M		11	V	début des cours	11	D		11	M	FÉRIÉ	11	V		11	L		11	J		11	J		11	D		11	M		11	V		11	D		11	M		11	S	FIN MASTER 1
12	M		12	S		12	L		12	J		12	S		12	M		12	V		12	V		12	L		12	M		12	S		12	L		12	J		12	D	
13	J		13	D		13	M		13	V		13	D		13	M		13	S		13	S		13	M		13	J		13	D		13	M		13	V		13	L	RENTREE M2
14	V		14	L		14	M		14	S		14	L		14	J		14	D		14	D		14	M		14	V		14	L		14	M	FÉRIÉ	14	S		14	M	
15	S	FÉRIÉ	15	M		15	J		15	D		15	M		15	V		15	L		15	L		15	J		15	S		15	M		15	J		15	D	FÉRIÉ	15	M	
16	D		16	M		16	V		16	L		16	M		16	S		16	M		16	M		16	V		16	D		16	M		16	V		16	L		16	J	
17	L		17	J		17	S		17	M		17	J		17	D		17	M		17	M		17	S		17	L	FÉRIÉ	17	J		17	S		17	M		17	V	
18	M		18	V		18	D		18	M		18	V		18	L		18	J		18	J		18	D		18	M		18	V		18	D		18	M		18	S	
19	M		19	S		19	L		19	J		19	S		19	M		19	V		19	V		19	L	fermeture UJM	19	M		19	S		19	L		19	J		19	D	
20	J		20	D		20	M		20	V		20	D		20	M		20	S		20	S		20	M		20	J		20	D		20	M		20	V		20	L	
21	V		21	L		21	M		21	S		21	L	fermeture UJM	21	J		21	D		21	D		21	M		21	V		21	L	fin des cours	21	M		21	S		21	M	
22	S		22	M		22	J		22	D		22	M		22	V		22	L	fermeture UJM	22	L		22	J		22	S		22	M	SOUTENANCE PRO	22	J		22	D		22	M	
23	D		23	M		23	V		23	L		23	M		23	S		23	M		23	M		23	V		23	D		23	M		23	V		23	L		23	J	
24	L		24	J	SEMINAIRE	24	S		24	M		24	J		24	D		24	M		24	M		24	S		24	L		24	J		24	S		24	M		24	V	
25	M		25	V	SEMINAIRE	25	D		25	M		25	V	FÉRIÉ	25	L		25	J		25	J		25	D		25	M		25	V		25	D		25	M		25	S	
26	M		26	S		26	L	fermeture UJM	26	J		26	S		26	M		26	V		26	V		26	L		26	M		26	S		26	L		26	J		26	D	
27	J	RATTRAPAGE	27	D		27	M		27	V		27	D		27	M		27	S		27	S		27	M		27	J		27	D		27	M		27	V		27	L	
28	V	RATTRAPAGE	28	L		28	M		28	S		28	L	fermeture UJM	28	J		28	D		28	D		28	M		28	V		28	L		28	M		28	S		28	M	
29	S		29	M		29	J		29	D		29	M		29	V					29	L	FÉRIÉ	29	J		29	S		29	M		29	J		29	D		29	M	
30	D		30	M		30	V		30	L		30	M		30	S					30	M		30	V		30	D		30	M		30	V		30	L	RATTRAPAGE	30	J	
31	L					31	S					31	J		31	D					31	M					31	L					31	S		31	M	RATTRAPAGE			

Date de début du contrat: Selon **la réglementation du Code du Travail** un contrat d'apprentissage peut prendre effet avec une variation de 3 mois. C'est-à-dire : 3 mois avant ou 3 mois après le début du cycle de formation.

En cas d'absence de cours programmé sur une période école, l'alternant doit se rendre impérativement en entreprise.

CONGES PAYES (contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation)

En tant qu'alternant, vous avez les mêmes droits que les autres salariés.

Loi du 8 aout 2016 (CLIC) permet de prendre dès congés dès l'embauche dès lors qu'ils sont acquis. Il n'y a donc plus obligatoirement besoin d'avoir 1 an d'ancienneté

Pendant votre première année de contrat, il est donc possible de prendre 5 semaines de congés payés

CONGES POUR REVISION (contrat d'apprentissage)

(EXAMENS, ORAUX, DEVOIRS, SOUTENANCES, ETC)

Article L6222-35

Version en vigueur depuis le 26 novembre 2009

Modifié par LOI n°2009-1437 du 24 novembre 2009 - art. 25 (V)

Pour la préparation directe ***des épreuves****, l'apprenti a droit à un congé supplémentaire de cinq jours ouvrables. Il doit suivre les enseignements spécialement dispensés dans le centre de formation d'apprentis dès lors que la convention mentionnée à l'article L. 6232-1 en prévoit l'organisation.*

Ce congé, qui donne droit au maintien du salaire, est situé dans le mois qui précède les épreuves. Il s'ajoute au congé payé prévu à l'article L. 3141-1 et au congé annuel pour les salariés de moins de vingt-et-un ans prévu à l'article L. 3164-9, ainsi qu'à la durée de formation en centre de formation d'apprentis fixée par le contrat.

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000021342274

Qui est concerné ? Uniquement les alternants en contrat d'apprentissage

Comment fonctionnent ces congés ? L'apprenti a le droit à 5 jours par contrat

Fonctionnement et bonnes pratique 5 jours à placer en fonction des examens (d'affilé ou non)

L'apprenti doit s'organiser avec son entreprise pour poser ses jours en fonction des dates d'épreuves. Les jours sont à poser sur le temps entreprise

Quels examens sont concernés ? Tous types d'épreuves : examen, une soutenance, un rendu, une évaluation...

CAS SPECIFIQUE DE CONTRAT SOUS CONVENTION DE STAGE (Ex: reprise d'étude)

Les alternants ont droit sous convention de stage aux vacances scolaires universitaires et ne sont donc pas soumis aux 5 semaines de congés payés

Calendrier 2026-2027 MASTER 2 Management & Commerce

Composante	IAE de Saint Etienne
Diplôme	Master
Mention	Management
Parcours (le cas échéant)	Management et commerce
Régime d'inscription	Alternance
Année d'études	2ème année

	Cours en présentiel à l'université
	en Entreprise : contrat appr / pro
	Week-end
FÉRIÉ	Jours fériés réglementaires

19 semaines à l'IAE + 1 jour (soutenance pro)

34 semaines en entreprise + 2 à 4 jours selon la programmation des cours *

Rythme moyen 1 semaine IAE avec mercredi en entreprise / 1 semaine entreprise

Avec une période de 3 semaines en dec/janv et 2 semaines en février en lien avec les périodes de soldes

Pas plus de 2 jours consécutifs d'absence en entreprise, rythme adapté aux fonctions commerciales

* Lorsqu'aucun cours n'est programmé, l'étudiant doit se rendre obligatoirement en entreprise

Août			Septembre			Octobre			Novembre			Décembre			Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin			Juillet			Août			Septembre		
1	S		1	M		1	J		1	D	FÉRIÉ	1	M		1	V	FÉRIÉ	1	L		1	L		1	J		1	S	FÉRIÉ	1	M		1	J		1	D		1	M	
2	D		2	M		2	V		2	L		2	M		2	S		2	M		2	M		2	V		2	D		2	M		2	V	JURY SEMESTRE 9 sessions 1 et 2	2	L		2	J	
3	L		3	J		3	S		3	M		3	J		3	D		3	M		3	M		3	S		3	L		3	J		3	S		3	M		3	V	
4	M		4	V		4	D		4	M		4	V		4	L		4	J		4	J		4	D		4	M		4	V		4	D		4	M		4	S	
5	M		5	S		5	L		5	J		5	S		5	M		5	V		5	V		5	L		5	M		5	S		5	L		5	J		5	D	
6	J		6	D		6	M		6	V		6	D		6	M		6	S		6	S		6	M		6	J	FÉRIÉ	6	D		6	M		6	V		6	L	
7	V		7	L		7	M		7	S		7	L		7	J		7	D		7	D		7	M		7	V		7	L		7	M		7	S		7	M	SOUTENANCE PRO
8	S		8	M		8	J		8	D		8	M		8	V		8	L		8	L		8	J		8	S	FÉRIÉ	8	M		8	J		8	D		8	M	
9	D		9	M		9	V		9	L		9	M		9	S		9	M		9	M		9	V		9	D		9	M		9	V		9	L		9	J	
10	L		10	J	RENTREE	10	S		10	M		10	J		10	D		10	M		10	M		10	S		10	L		10	J		10	S		10	M		10	V	JURY SEMESTRE 10 sessions 1 et 2
11	M		11	V	début des cours	11	D		11	M	FÉRIÉ	11	V		11	L		11	J		11	J		11	D		11	M		11	V		11	D		11	M		11	S	FIN MASTER 2
12	M		12	S		12	L		12	J		12	S		12	M		12	V		12	V		12	L		12	M		12	S		12	L		12	J		12	D	
13	J		13	D		13	M		13	V		13	D		13	M		13	S		13	S		13	M		13	J		13	D		13	M		13	V		13	L	
14	V		14	L		14	M		14	S		14	L		14	J		14	D		14	D		14	M		14	V		14	L		14	M	FÉRIÉ	14	S		14	M	
15	S	FÉRIÉ	15	M		15	J		15	D		15	M		15	V		15	L		15	L		15	J		15	S		15	M		15	J		15	D	FÉRIÉ	15	M	
16	D		16	M		16	V		16	L		16	M		16	S		16	M		16	M		16	V		16	D		16	M		16	V		16	L		16	J	
17	L		17	J		17	S		17	M		17	J		17	D		17	M		17	M		17	S		17	L	FÉRIÉ	17	J		17	S		17	M		17	V	
18	M		18	V		18	D		18	M		18	V		18	L		18	J		18	J		18	D		18	M		18	V		18	D		18	M		18	S	
19	M		19	S		19	L		19	J		19	S		19	M		19	V		19	V		19	L	fermeture UJM	19	M		19	S		19	L		19	J		19	D	
20	J		20	D		20	M		20	V		20	D		20	M		20	S		20	S		20	M		20	J		20	D		20	M		20	V		20	L	
21	V		21	L		21	M		21	S		21	L	fermeture UJM	21	J		21	D		21	D		21	M		21	V		21	L		21	M		21	S		21	M	
22	S		22	M		22	J		22	D		22	M		22	V		22	L	fermeture UJM	22	L		22	J		22	S		22	M	fin des cours	22	J		22	D		22	M	
23	D		23	M		23	V		23	L		23	M		23	S		23	M		23	M		23	V		23	D		23	M		23	V		23	L		23	J	
24	L		24	J	SEMINAIRE	24	S		24	M		24	J		24	D		24	M		24	M		24	S		24	L		24	J		24	S		24	M		24	V	
25	M		25	V	SEMINAIRE	25	D		25	M		25	V	FÉRIÉ	25	L		25	J		25	J		25	D		25	M		25	V		25	D		25	M		25	S	
26	M		26	S		26	L	fermeture UJM	26	J		26	S		26	M		26	V		26	V		26	L		26	M		26	S		26	L		26	J		26	D	
27	J	RATTRAPAGE	27	D		27	M		27	V		27	D		27	M		27	S		27	S		27	M		27	J		27	D		27	M		27	V		27	L	
28	V	RATTRAPAGE	28	L		28	M		28	S		28	L	fermeture UJM	28	J		28	D		28	D		28	M		28	V		28	L		28	M		28	S		28	M	
29	S		29	M		29	J		29	D		29	M		29	V					29	L	FÉRIÉ	29	J		29	S		29	M		29	J		29	D		29	M	
30	D		30	M		30	V		30	L		30	M		30	S					30	M		30	V		30	D		30	M		30	V		30	L	RATTRAPAGE	30	J	
31	L					31	S					31	J		31	D					31	M					31	L					31	S		31	M	RATTRAPAGE			

Date de début du contrat: Selon la **réglementation du Code du Travail**, un contrat d'apprentissage peut prendre effet avec une variation de 3 mois. C'est-à-dire : 3 mois avant ou 3 mois après le début du cycle de formation.

En cas d'absence de cours programmé sur une période école, l'alternant doit se rendre impérativement en entreprise.

CONGES PAYES (contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation).

En tant qu'alternant, vous avez les mêmes droits que les autres salariés.

Loi du 8 aout 2016 (CLIC) permet de prendre dès congés dès l'embauche dès lors qu'ils sont acquis. Il n'y a donc plus obligatoirement besoin d'avoir 1 an d'ancienneté

Pendant votre seconde année de contrat, il est donc possible de prendre 5 semaines de congés payés

CONGES POUR REVISION (contrat d'apprentissage)

(EXAMENS, ORAUX, DEVOIRS, SOUTENANCES, ETC)

Article L6222-35

Version en vigueur depuis le 26 novembre 2009

Modifié par LOI n°2009-1437 du 24 novembre 2009 - art. 25 (V)

Pour la préparation directe ***des épreuves****, l'apprenti a droit à un congé supplémentaire de cinq jours ouvrables. Il doit suivre les enseignements spécialement dispensés dans le centre de formation d'apprentis dès lors que la convention mentionnée à l'article L. 6232-1 en prévoit l'organisation.*

Ce congé, qui donne droit au maintien du salaire, est situé dans le mois qui précède les épreuves. Il s'ajoute au congé payé prévu à l'article L. 3141-1 et au congé annuel pour les salariés de moins de vingt-et-un ans prévu à l'article L. 3164-9, ainsi qu'à la durée de formation en centre de formation d'apprentis fixée par le contrat.

https://www.legifrance. gouv. fr/codes/article_lc/LEGIARTI000021342274

Qui est concerné ? Uniquement les alternants en contrat d'apprentissage

Comment fonctionnent ces congés ? L'apprenti a le droit à 5 jours par contrat

Fonctionnement et bonnes pratique 5 jours à placer en fonction des examens (d'affilié ou non)

L'apprenti·e doit s'organiser avec son entreprise pour poser ses jours en fonction des dates d'épreuves. Les jours sont à poser sur le temps entreprise

Quels examens sont concernés ? Tous types d'épreuves : examen, une soutenance, un rendu, une évaluation...

CAS SPECIFIQUE DE CONTRAT SOUS CONVENTION DE STAGE (Ex: reprise d'étude)

Les alternants ont droit sous convention de stage aux vacances scolaires universitaires et ne sont donc pas soumis aux 5 semaines de congés payés

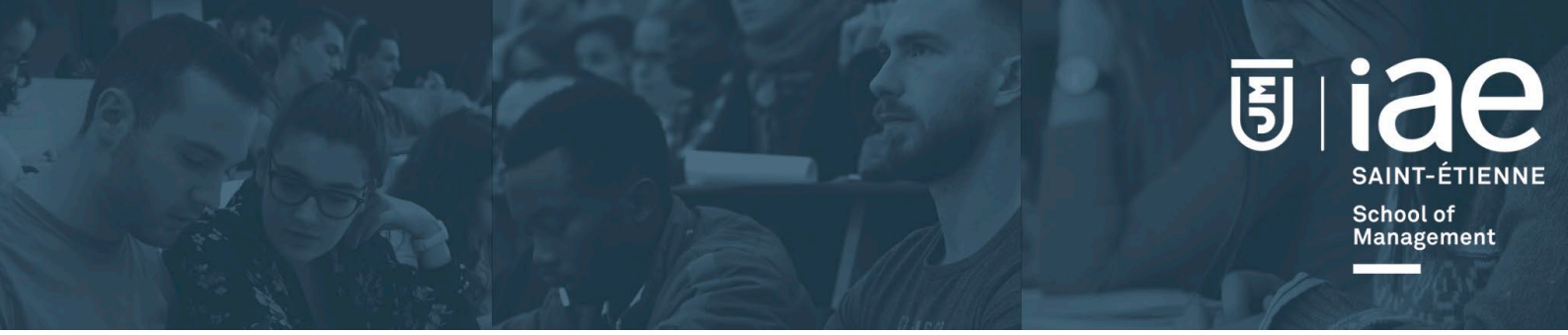

1.8 ALTERNANCE

Il existe deux types de contrats possibles :

- Le contrat d'apprentissage ;
- Le contrat de professionnalisation.

Toutes les informations relatives aux contrats (rémunérations, avantages, aides, …) sont sur le site Formasup Ain-Rhone-Loire.

https://www.formasup-arl.fr/alternant

2 EVALUATION EN MASTER M&C

La professionnalisation est au cœur du projet du département management depuis sa création. C'est un trait commun aux formations en gestion, dans les universités ou les écoles, en raison de la nature singulière des sciences de gestion, centrées sur la compréhension et la construction de l'action collective. Mais c'est aussi une volonté particulière du département management : aller plus loin dans la professionnalisation afin de mieux intéresser les étudiants et de favoriser leur recrutement après la formation.

Nous avons développé la professionnalisation sur de nombreux plans, en particulier :

- L'existence d'une expérience professionnelle significative (entre 50% et 70% du temps de formation sur le terrain professionnel),
- son importance dans l'obtention du diplôme (près de la moitié des crédits ECTS),
- l'animation d'une partie des cours par des praticiens (en moyenne 50%, toute formation confondue),
- les séances d'analyse de la pratique managériale (APM) qui permettent de développer des savoirs expérientiels en partant du vécu managérial des étudiants,
- la présence des organisations professionnelles et des entreprises dans le conseil du département management,
- et depuis 2010, un système d'évaluation des compétences quel que soit le statut de l'étudiant : stagiaire, apprenti ou en contrat de professionnalisation.

En 2023, nous avons fait évoluer le dispositif d'évaluation :

- en passant de 4 niveaux d'évaluation à 6 niveaux, permettant une analyse plus fine du niveau d'acquisition des compétences,

- en supprimant la note, au profit d'une logique de pourcentage d'acquisition de la compétences, 100% relevant de l'expertise. La transformation en note se fait désormais automatiquement en fonction du pourcentage d'acquisition estimé par l'évaluateur.

Le tableau ci-dessous présente les 6 niveaux d'acquisition des compétences.

Niveau d'acquisition	Non acquis	acquis très insuffisant	en cours d'acquisition	acquis	maîtrisé	expert
Pourcentage d'acquisition	0	20%	40%	60%	80%	100%
Explicitation	Aucun critère attendu n'est satisfait	Compétence insuffisamment acquise, très peu de critères sont satisfaits	Compétence en cours d'acquisition, une partie significative des critères reste à acquérir	Compétence acquise dans la plupart de ses dimensions, la plupart des critères sont acquis	Compétence acquise dans toutes ses dimensions, tous les critères (ou presque tous) sont acquis	A dépassé les objectifs attendus et/ou est en capacité de former un collaborateur

Selon la nature des missions, l'étudiant peut être amené à effectuer tout ou partie de la compétence proposée : il est demandé de n'évaluer que la partie confiée à l'étudiant. L'évaluation peut être effectuée par le tuteur professionnel selon les pratiques usuelles ou les procédures de l'entreprise. En particulier, elle peut faire l'objet de discussion avec l'étudiant, de formulation d'objectifs ; elle peut être réalisée à la fin de l'expérience professionnelle ou réalisée de façon progressive à partir de bilans intermédiaires. Les résultats de l'évaluation sont inscrits dans une grille de compétences nominative, présentée ci-après. Les grilles de compétences sont transmises au secrétariat ou remises au tuteur enseignant lors de la soutenance en fin d'expérience professionnelle.

Le tuteur professionnel peut contacter le tuteur enseignant pour de plus amples informations.

Outre l'évaluation professionnelle de l'alternant en structure d'accueil, celui-ci sera évalué par :

- Un rapport professionnel à rendre aux deux tuteurs (entreprise et formation). Ce rapport est évalué uniquement par l'enseignant. Un cahier des charges est transmis à l'étudiant.
- Une soutenance professionnelle collective à laquelle sont conviés les tuteurs-entreprise. Il s'agit pour 4 ou 5 alternants de présenter leurs analyses managériales devant 4 ou 5 tuteurs professionnels et devant leur tuteur pédagogique. Suite aux différentes présentations, les tuteurs professionnels

questionnent les alternants et les évaluent d'une manière collégiale. Un retour individualisé est ensuite fait à l'alternant.

- Un rapport de spécialité (M1) qui a pour objectif de confronter la théorie et le terrain à partir d'une problématique utile pour l'entreprise. Le tuteur professionnel pourra être consulté quant au choix de la problématique et peut s'il le souhaite participer à la soutenance. Cette partie est évaluée uniquement par le tuteur-enseignant.

****

En définitive, est déclaré titulaire du Master Management et Commerce l'étudiant qui remplit les deux conditions suivantes pour les semestres 7,8,9 et 10 :

- Une présence à l'ensemble des cours et des évaluations,
- Une moyenne générale par semestre supérieure ou égale à 10/20 (les semestres ne se compensent pas).

Une précision concernant l'évaluation de l'unité d'enseignement « Rencontres du management, Analyse de la pratique managériale, Insertion professionnelle »

Pour valider les crédits ECTS associés à ces modules, l'assiduité est obligatoire.

En cas d'absence justifiée, les crédits ECTS associés à ces modules pourront faire l'objet d'une compensation avec les autres crédits du semestre.

En cas d'absence injustifiée, les crédits ECTS associés à ces modules ne sont pas validés sauf décision contraire du jury.

Évaluation des compétences de l'expérience professionnelle en Master

Apprenant :

Structure d'accueil :

Nom du tuteur professionnel :

Vous devez évaluer 10 compétences minimum (savoir, savoir-faire, savoir-être).
Certaines compétences générales en management ou comportementales sont proposées (ne remplissez que les compétences développées par l'apprenant). D'autres peuvent être ajoutées en fonction de la mission spécifique de l'apprenant.

	Non acquis	Acquis très insuffisant	En cours d'acquisition	Acquis	Maitrisé	Expert
	0%	20%	40%	60%	80%	100%
Compétences en management						
Comprendre les finalités des missions						
Traiter les informations de manière rigoureuse						
Animer des rendez-vous, des réunions, des formations						
Formuler des propositions adaptées au contexte						
Compétences en gestion de projet						
Formuler et quantifier les résultats attendus du projet						
Piloter la communication du projet						
Comprendre les rôles des acteurs dans le projet						
Piloter l'implication des acteurs						
Concevoir et actualiser le planning						
Évaluer la réussite du projet						
Savoir Être						
Être autonome						
Travailler en groupe						
Être persévérant						
Prendre des initiatives						
Savoir s'adapter						
Compétences liées aux missions						
	/ 100					

Tuteur enseignant : **NOTE :** **/ 20**